

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE

Type de matériel : Adoucisseur

Nous certifions que les adoucisseurs ci-dessous ont obtenu, conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et à la circulaire du ministère de la Santé DGS/SD 7 A n°2002-571 du 25 Novembre 2002, l'**Attestation de Conformité Sanitaire (ACS) n° 23 ACC LY 435** valable jusqu'au 6 mars 2029.

L'ACS a été délivrée par le laboratoire CARSO de Lyon, habilité par le Ministère chargé de la santé, et le titulaire du certificat est BWT France.

Code article	Désignation
125693638	BWT PRO S25 MAX
125693639	BWT PRO S50 MAX
125693640	BWT PRO S75 MAX



Sandrine OLLIVIER – Responsable Affaires Réglementaires

Saint-Denis, 17/12/2025